**Eléments de langage proposés pour des courriers aux Parlementaires et Ministres**

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Monsieur le Député/Madame la Députée/Monsieur le Sénateur/Madame la sénatrice,

Présent depuis 1948, le Syndicat Intercommunal d’Energies de la MARNE (SIEM) est un puissant outil de mutualisation au service de nos communes membres rendant l’accès à l’énergie et à la transition énergétique moins coûteux et plus performant pour nos collectivités et nos concitoyens.

En tant qu’Autorité Organisatrice de la Distribution d’Electricité et de Gaz, le SIEM s’est doté d’une équipe mutualisée d’experts des réseaux d’énergie qui lui permettent de réaliser des travaux d'intérêt général sur le réseau public de distribution d'électricité, dont sa sécurisation, de rééquilibrer les relations avec les concessionnaires Enedis et GrDF et de contrôler l’exercice des missions de service public qui leur sont confiées.

Au titre de ses compétences optionnelles, le SIEM participe à l’amélioration de l'efficacité énergétique des installations communales d'éclairage public qui leur sont confiées, participe à la mobilité électrique en déployant un réseau de bornes de charge pour véhicules électriques sur le territoire marnais, favorisant ainsi l’attractivité de notre département.

Il organise également des groupements de commande pour les achats d’électricité et de gaz ayant permis à leurs membres d’obtenir de substantielles baisses de leurs factures en ces périodes haussière et met en œuvre la cartographie numérique au travers du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Il convient par ailleurs de rappeler que le Syndicat est l’émanation de nos communes, qui l’on créé pour les aider à mettre en œuvre leurs compétences énergétiques directement liées à la gestion de l’urbanisme, au plus près de chaque parcelle de leur territoire. Structure souple, le Syndicat entretient avec chacune de ses communes membres des relations directes lui permettant de répondre au plus près aux besoins de nos concitoyens, et non de leur imposer « d’en haut » des solutions technocratiques.

Malheureusement, nous avons été informés du risque qu’une nouvelle organisation territoriale de l’énergie remette éventuellement en cause ces acquis, en privilégiant l’éclatement des syndicats et en favorisant l’exercice de leurs compétences au niveau de chaque intercommunalité à fiscalité propre.

Alors que nos concitoyens ont massivement exprimé leur rejet des fractures territoriales et leurs craintes face à des coûts énergétiques croissants, une telle politique du repli sur soi généralisé serait catastrophique car elle signerait la fin de la coopération intercommunale souple et adaptable incarnée par les syndicats d’énergie, alors que celle-ci a permis de préserver jusqu’à présent une égalité satisfaisante entre les territoires membres de ces syndicats.

Dans ce contexte, le SIEM a délibéré le 27 juin 2019 sur une motion relative à l’organisation territoriale de la compétence d’autorité organisatrice de la distribution d’énergie. Afin de soutenir son action, je me permets, au nom de mon conseil municipal, de relayer cette motion auprès de vous afin d’exprimer notre attachement aux services rendus par le SIEM

Je vous prie d’agréer………………………………………………

 Le Maire,